

FFBJ



Arbitrage Chronométrage

Règlement d'Arbitrage JUDO ADAPTÉ

Version 12/11/2021

*Traduction du règlement G-JUDO / Judo Vlaanderen
W. Patoor (IJF-A/IBSA)*

TABLE DES MATIÈRES

Dispositions préliminaires

CHAPITRE 1 : DIVISIONS/CLASSIFICATION

Article 1.1 : Niveaux

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5

Article 1.2 : Poules

CHAPITRE 2 : RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Article 2.1 : Généralités

Article 2.2 : Temps de combat

Article 2.3 : Positions de départ

Article 2.4 : Compétitions Ne-Waza

Article 2.5 : Gestes interdits

Article 2.6 : Pénalités

CHAPITRE 3 : TABLEAU MARQUOIR

CHAPITRE 4 : SURFACE DE COMBAT, OFFICIELS ET ÉQUIPEMENT

Article 4.1 : Combat

Article 4.2 : Officiels

Article 4.3 : Matériel

Dispositions préliminaires

Le règlement de compétition pour personnes avec une déficience sera valable pour toutes les compétitions pour personnes avec une déficience. Les combats sont jugés selon le règlement des combats de la IJF, dans le respect des dispositions du présent règlement.

Tenue de combat : les combats se dérouleront de préférence en judogi blanc, avec utilisation des ceintures rouge et blanche.

CHAPITRE 1 : DIVISION/CLASSIFICATION

Pour avoir une répartition juste, non ambiguë et surtout sécurisante durant les événements judo pour judokas avec une déficience, il existe une classification.

La classification se fait :

1. Sur base du niveau de judo
2. Sur base du poids
3. Sur base de l'âge

Il faut remarquer, en plus de cela, que le type de handicap en tant que tel n'a pas d'influence sur la classification.

Article 1.1 : Niveaux

Il existe 5 niveaux. Ces 5 niveaux sont formés par la comparaison du niveau technique du judoka avec celui d'un judoka compétiteur régulier (niveau 1) ou celui d'un judoka récréatif (niveau 2-5).

Du fait de la grande différence de niveau entre les niveaux 1 et 2, le niveau 1 reçoit une nouvelle explication. Du point de vue important de la sécurité, un judoka de niveau 1 ne peut rencontrer qu'un autre judoka du niveau 1.

Exception : la direction de la compétition peut, en concertation avec le coach concerné, convenir de faire combattre un judoka du niveau 2 dans une poule du niveau 1. **La sécurité reste cependant toujours prioritaire.**

Définitions judoka récréatif, et compétiteur régulier

Un judoka récréatif est un judoka régulier qui participe 1 à 2 fois par semaine, à des fins récréatives et éducatives, aux entraînements, mais qui ne participe pas aux compétitions.

Un judoka compétiteur régulier est un judoka qui participe à plusieurs entraînements par semaine et qui participe souvent à des tournois de judo.

Niveau 1

Un judoka de niveau 1 peut très bien participer aux *Shiai* avec un **compétiteur régulier**. Ce judoka est très rapide et puissant et a une capacité de réaction excellente et instinctive. Il a de fortes sensations judo, avec une bonne compréhension stratégique. Ce judoka a une déficience très minime.

À ce niveau appartiennent généralement les judokas socialement déficients ou légèrement déficients physiques, les judokas déficients visuels et sourds, et quelques judokas déficients mentaux ayant dépassé le niveau 2.

Niveau 2

Un judoka de niveau 2 sait faire un *randori* avec un **judoka récréatif**. Ce judoka est rapide/puissant et a une bonne capacité de réaction, mais est, la plupart du temps, un peu en retard dans sa réaction. **Il a de bonnes sensations judo**, mais souvent aucune stratégie.

Niveau 3

Un judoka de niveau 3 sait faire un *randori-jeu* avec un **judoka récréatif**. Ce judoka est assez rapide/fort et a une capacité de réaction raisonnable, mais réagit quasiment toujours en retard. Chez ce judoka, on voit que la stratégie se limite à la répétition d'une même projection. **Il a des sensations judo raisonnables.**

Niveau 4

Un judoka de niveau 4 peut *bouger de manière ludique* avec un autre judoka du même niveau. Il a une mauvaise capacité de réaction. Sa seule sensation judo se limite à amener au sol et à placer une technique d'immobilisation. **Il a des sensations judo de limitées à faibles.**

Niveau 5

Un judoka de niveau 5 peut *bouger de manière ludique sous surveillance* avec un autre judoka du même niveau. Ce judoka est très passif ou réagit très lentement. Il doit être stimulé constamment pour entreprendre une action. S'il est immobilisé, sa réaction pour en sortir se fait longuement attendre. Ce judoka n'a pratiquement **aucune sensation judo.**

Article 1.2 : Poules

L'organisateur décide quelle méthode de système de compétition sera appliquée. Si les judokas de niveau 1 et 2 sont répartis selon leur poids, il sera stipulé sur l'invitation que s'il y a suffisamment de participants, l'organisation en a l'intention.

S'il y a trop peu de participants dans un niveau, l'organisateur fera en sorte de les répartir de la manière la plus équitable possible. Ceci sera fait toujours en accord avec les coaches concernés. Le niveau prime toujours sur le poids.

Dans toutes les compétitions G-judo/Judo adapté :

1. Il faut toujours essayer de séparer complètement le niveau 1 du niveau 2. En cas de problèmes pour constituer les poules, et s'il faut tout de même constituer une poule avec les niveaux 1 et 2, cela devra toujours se faire en concertation et avec l'accord des coaches concernés. La responsabilité appartient alors aux coaches.
2. 2 niveaux qui se suivent peuvent être rassemblés (par ex., 1 contre 2, 2 contre 3, etc. 3 contre 5 n'est pas accepté). En cas de rassemblement, il faut tenir compte du poids. Si, par exemple, un niveau 3 combat contre un niveau 4, il faut s'assurer que le poids du niveau 4 soit toujours supérieur à celui du niveau 3.
3. Il faut toujours essayer d'éviter d'avoir une poule avec 3 niveaux différents. Si cela devait s'avérer nécessaire pour permettre à des judokas de combattre, alors l'organisateur du tournoi essaiera de trouver une bonne solution avec les coaches concernés et quelqu'un du groupe de travail des classifications.
4. Pour établir les poules, le niveau sera prépondérant, pas le poids. Cela est préférable pour éviter des problèmes de classements au sein du niveau, la règle étant qu'il peut y avoir une différence de poids de 15 % maximum dans la poule. Au sein d'un niveau, il peut également y avoir une différence de niveau. Il est alors possible, par exemple, de mettre un bon niveau 3 avec un moins bon niveau 3 d'un poids supérieur. Ceci se fera toujours en concertation et avec l'autorisation des coaches concernés.
5. Quand des dames sont placées avec des hommes (au-dessus de 12 ans), la dame doit toujours être mise dans un niveau inférieur chez les hommes. Une dame de niveau 3 sera donc toujours avec des hommes de niveau 4. Exception pour les niveaux 4 et 5, dans lesquels les femmes et les hommes de niveau égal peuvent être regroupés. Ici aussi, naturellement, cela se fait en concertation et avec l'autorisation des coaches.

CHAPITRE 2 : RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Article 2.1 : Généralités

Les compétitions qui tombent sous ce règlement doivent, de préférence, être arbitrées par des arbitres possédant la licence G.

Dans tous les cas où l'arbitre, durant le combat, estime que la sécurité d'un ou des deux combattants est compromise, il arrêtera immédiatement le combat et prendra les mesures qu'il estime nécessaires. L'arbitre a alors le droit de sanctionner en tenant compte de l'intention de l'acte.

Article 2.2 : Durée de combat

La durée du combat est fixée à :

- Niveau 4 – 5 : 2 minutes
- Niveau 1 – 3 : 3 minutes

Il n'y aura pas de golden score. L'arbitre décidera du vainqueur en cas d'égalité.

Article 2.3 : Positions de départ

Position de départ en Tachi-Waza :

1. Selon la manière habituelle (suivant le Règlement des compétitions Judo).
2. Dans le cas où un ou les deux combattants sont malvoyants ou aveugles, ou s'ils ont une déficience rendant la prise de Kumikata compliquée, le salut se fera à une distance d'environ 4 mètres. L'accompagnant/le coach/l'arbitre peut soutenir. Au signal de l'arbitre, les judokas se dirigent vers le centre de la surface de combat et prennent le Kumikata (manche – revers). Une fois le Kumikata établi, ils ne changent plus ni de position ni le Kumikata jusqu'à l'annonce de Hajime par l'arbitre.

Position de départ en Ne-Waza :

1. Les judokas montent sur la surface de combat ; l'accompagnateur, le coach ou l'arbitre peut soutenir. Les judokas se saluent en Ne-Waza à environ 2 mètres l'un de l'autre, après quoi l'arbitre annonce Hajime. Dans le cas où un ou les deux judokas sont malvoyants ou aveugles ou s'ils ont une déficience rendant la prise du Kumikata compliquée, les judokas prennent un Kumikata de base (manche – revers).
2. Dans le cas où un ou les deux judokas ne peuvent faire usage d'une jambe comme point d'appui, cet appui ne sera pas autorisé pour l'autre judoka. L'arbitre mettra cela au point avec la table du jury au début du combat.
3. Dans le cas où un ou les deux judokas ne sont pas en état de se mettre sur les genoux, ils débiteront le combat en position assise, avec le Kumikata de base (manche – revers). L'adversaire sera assis du côté droit avec les pieds tournés dans la direction opposée.
4. Dans le cas où un ou les deux judokas ne sont pas en état de démarrer en position assise, ils se coucheront sur le ventre avec le Kumikata de base (manche – revers).

Article 2.4 – Compétitions Ne-Waza

1. Les compétitions Ne-Waza sont des compétitions qui se déroulent exclusivement en Ne-Waza, parce que l'un ou les deux judokas, du fait d'une déficience, ne sont pas en état de combattre en toute sécurité en Tachi-Waza.
2. Lors de l'inscription au tournoi, il est précisé si le judoka participe exclusivement à des compétitions Ne-Waza.
3. Dans un combat qui a démarré en Tachi-Waza, l'arbitre est compétent pour le modifier en combat Ne-Waza. Le judoka qui conduit à un tel changement doit ensuite faire tous ses combats restants en Ne-Waza.
4. Les techniques de retournement ou de basculement qui mènent à une chute de Uke mèneront à un score selon les règles IJF. Pour cela, il n'est pas nécessaire que Uke décolle, entièrement ou partiellement, du tapis.
5. Uke ne pourra pas marquer de score depuis Osae-Komi.

Article 2.5 – Gestes défendus

En plus des interdictions stipulées dans le règlement des compétitions, sont également interdits :

En Tachi-Waza :

1. L'exécution de toutes les formes de :
 - a. Sutemi-Waza ;
 - b. Kansetsu-Waza ;
 - c. Shime-Waza ;
 - d. Sankaku-Waza ;
 - e. Les techniques de projection exécutées sur un ou deux genoux.
2. Retomber sur l'autre Judoka après une technique réussie.
3. La mise sous pression de la tête, de la nuque et du cou de l'adversaire.
4. La prise de Kumikata autour de la tête ou dans la nuque de l'adversaire. Sur une prise au-delà de l'épaule ou de la clavicule, la main ne peut pas dépasser la ligne médiane du dos.

En Ne-Waza :

1. En Ne-Waza, la tête et la nuque de Uke ne peuvent pas être mises sous pression. Dans les situations d'Osae-Komi, dans lesquelles Tori est en position Kesa Gatame, il ne peut pas placer de main ni de bras sous la nuque de Uke.
2. Pousser l'adversaire en arrière quand celui-ci est sur les genoux.
3. Dans les combats avec une position de départ adaptée, lâcher complètement le Kumikata immédiatement après l'annonce de Hajime.
4. Dans les combats débutés en Ne-Waza, l'utilisation d'une jambe comme point d'appui, en plaçant le genou vers le haut, quand cela avait été stipulé comme interdit par l'arbitre au début du combat.

Article 2.6 – Pénalités

Remarque : dans les niveaux 4 et 5, les judokas ne seront pas pénalisés et aucun Shido ne sera donné.

L'arbitre aura toutefois le droit de mettre prématurément un terme au combat quand un des combattants devient agressif ou agit contre l'esprit du Judo.

1. Les actes défendus dans l'article 2.5, et le grabbing seront pénalisés par Shido.
2. Les actes contre l'esprit du Judo seront pénalisés par Hansoku-Make pour protéger le judoka qui a subi l'acte.
3. Dans sa décision de donner un avertissement ou une pénalité, l'arbitre peut tenir compte du niveau, de la déficience, de la nature et de l'intention de la faute, de la répétition, de l'image du combat, et de la sécurité du judoka. L'arbitre agit de manière pédagogique et expliquera au judoka la raison de l'avertissement ou de la pénalité.
4. Quand un judoka est blessé et qu'il ne peut poursuivre le combat du fait d'un acte défendu de l'adversaire, le judoka blessé sera désigné vainqueur.

CHAPITRE 3 : TABLEAU MARQUOIR

NOM	POINTS	NOMBRE DE SECONDES D'IMMOBILISATION
Ippon	10	20 secondes
Waza-Ari	3	De 10 à 19 secondes
Shido	1 (adversaire)	Pénalité

CHAPITRE 4 : SURFACE DE COMBAT, OFFICIELS ET MATÉRIEL

Article 4.1 : Surface de combat

- a. La surface de combat mesurera au moins 6 mètres sur 6 mètres.
- b. La zone de sécurité autour de la surface de combat mesurera 2 mètres. Entre 2 surfaces, la zone de sécurité mesurera 3 mètres.

Article 4.2 : Officiels

En niveau 1 : pour chaque combat, il faudra toujours 4 officiels :

- a. 3 arbitres officiels
- b. 1 chronométreur officiel
- c. Optionnel : 1 personne qui prend note du déroulement du combat (bénévole de l'organisation)

En niveau 2 à 5 : pour chaque combat, il faudra toujours 2 officiels :

- a. 1 arbitre officiel
- b. 1 chronométreur officiel
- c. Optionnel : 1 personne qui prend note du déroulement du combat (bénévole organisation)

Article 4.3 : Matériel (tel que prescrit par IJF)

- a. Tatamis : utilisation de tapis règlementaires pour les surfaces de combats et zone de sécurité
- b. 1 tableau marquoir
- c. 2 chronos de compétition
- d. 1 table et 3 chaises
- e. 2 chaises pour les juges de coins (voir 4.2 Officiels niveau 1)
- f. 1 ceinture rouge et 1 ceinture blanche pour les combattants
- g. 1 bean bag pour annoncer la fin du combat